



# CUY-INFOS



Balade en calèche pour les enfants de l'école et de la commune

## LE MOT DU MAIRE

*Pour la seconde année consécutive je suis contrainte d'annuler la traditionnelle cérémonie des vœux et j'en suis profondément désolée car c'est un moment important d'échanges que j'aurai aimé partager avec vous et avec mon équipe municipale.*

*C'est donc de façon traditionnelle mais très sincèrement, en mon nom et au nom du conseil municipal que je vous dis bonne année. Bonne année à vous, à vos proches et à ceux qui vous sont chers. Que cette année vous voit tous en bonne santé, que cette année soit une année de bonheur, de réussite personnelle en espérant que les contraintes sanitaires actuelles liées à la Covid s'estompent le plus rapidement possible pour laisser place à la vie d'avant. Nous avons le droit de rêver !*

*Nous adressons toutes nos amitiés et notre soutien à tous ceux qui souffrent de solitude, d'une longue maladie ou ont perdu un proche durant l'année qui vient de s'achever.*

*En quelques lignes, cette année, en termes de travaux, nous avons sécurisé le centre village ; nous avons mis en agglomération le hameau « Le Pavillon » afin de réduire la vitesse ; nous avons débuté les études sur le diagnostic communal, nous avons également mis aux normes l'électricité dans les bâtiments communaux. Le regroupement pédagogique sur le site de notre commune avec une classe supplémentaire a pris effet à la rentrée de septembre 2021. Les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise n'ont pas pu être réalisés à cause d'une pénurie d'ardoises liée au contexte sanitaire.*

*La municipalité poursuit le travail de réflexion sur la sécurité rue des Bruyères et route de Dampierre ainsi que sur la sente piétonne rue Roger Cressent ; elle va commencer à travailler sur le projet de construction d'une restauration scolaire, d'une nouvelle garderie et d'une salle de motricité ; elle va poursuivre le travail sur le diagnostic communal avec l'ensemble des habitants (réunion publique) afin de faire évoluer la carte communale ou soit d'aller vers un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).*

### **Remerciements**

*Je tiens à remercier les présidents d'associations et leurs membres actifs, qui œuvrent au dynamisme de la commune sachant que l'année écoulée n'a pas été évidente pour la mise en place de leurs manifestations respectives.*

*Remercier bien-sûr le personnel communal, pour son professionnalisme et son implication quotidienne, pour le bon fonctionnement de la collectivité en général.*

*Remercier mes adjoints et l'ensemble de l'équipe municipale pour leur soutien et leur aide à certaines prises de décision et sans qui rien ne serait possible.*

*Un merci particulier à mon premier adjoint qui a en charge le Sivos des Bruyères et qui doit faire face régulièrement aux aléas liés aux importantes contraintes imposées par la crise sanitaire.*

*Pour conclure, je voudrais dire merci à nos familles, nos conjoints qui sont les premiers à supporter les absences consécutives liées à notre mandat. Alors merci d'être là, merci de votre soutien indéfectible.*

*Si la situation s'améliore, nous espérons pouvoir nous retrouver au Printemps pour nous permettre de faire enfin connaissance.*

*Bien à vous.*

Votre Maire, Sabine DIEUTRE

# Etat civil

***Nous souhaitons la bienvenue à : (avec l'autorisation des parents)***



- *Mayla PALISSE née le 25 mars 2021 à Beauvais.  
Qui fait la joie de ses parents : Laura YUNG et Maïky PALISSE  
Domiciliés rue des Bruyères.*

- *Arya PIQUET née le 25 octobre 2021 à Mont Saint Aignan  
Qui fait la joie de ses parents : Ambre LACHEVRE et Jérémy PIQUET  
Domiciliés route de Dampierre*

- *Daïven DESBUISSONS né le 21 octobre 2021 à Meaux  
Qui fait la joie de ses parents : Madisson PALISSE  
Domiciliés rue des Bruyères*

***Nous avons appris avec tristesse le décès de :***

- *Madame Françoise DESGRAIS, décédée le 12 février 2021 à l'âge de 95 ans.*
- *Madame Armandine PAPILLON décédée le 19 mars 2021 à l'âge de 101 ans.*
- *Madame Marie-José DENEUX décédée le 23 juin 2021 à l'âge de 62 ans.*
- *Monsieur Gérard LAMBERT décédé le 3 juillet 2021 à l'âge de 66 ans.*
- *Monsieur René DEGRUMELLE décédé le 20 septembre 2021 à l'âge de 83 ans.*
- *Monsieur Gérard ALAVOINE décédé le 29 septembre 2021 à l'âge de 75 ans.*

***Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants de notre commune. Nous les remercions par avance de bien vouloir se présenter à la mairie.***

*En 2020, la Commune de Cuy Saint Fiacre a enregistré :*

- *3 naissances*
- *6 décès*

# Informations Mairie

## Mairie

4 rue Roger Cressent  
76220 CUY SAINT FIACRE

Tél. : 02.35.90.14.12

Email : [cuySaintfiacre@wanadoo.fr](mailto:cuySaintfiacre@wanadoo.fr)



La permanence habituelle de Mme Le Maire a lieu tous les **Jeudis de 9h30 à 11h30** et celles d'un adjoint les **Mardis de 17h à 19h**.

Le secrétariat est quant à lui joignable tous les jours **par téléphone** de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 au 02.35.90.14.12 (fermé les mercredis).

En cas de besoin urgent, vous pouvez contacter Mme Le Maire Sabine DIEUTRE au : 06.50.89.56.79 ou ses adjoints M Philippe BAZIN au 06.81.58.53.71 ou Mme Martine THERING au 06.71.69.47.05 ou M Michel CAROLUS au 06.66.34.65.40.

## NECROLOGIE

Ceux qui nous ont quittés récemment :

Mr Gérard LAMBERT

Mr René DEGRUMELLE

Nous adressons nos très sincères condoléances à leurs familles endeuillées, nous partageons leur peine, nous les prions de croire à l'expression de notre profonde compassion.

La Municipalité

# *Procès-verbal de la séance du mardi 31 août 2021*

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de Cuy-Saint-Fiacre légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement à la salle des fêtes, en raison des mesures sanitaires liées à la COVID 19, sous la présidence de Madame Sabine DIEUTRE, Maire.

**Présents :** Mesdames DIEUTRE Sabine, FORESTIER Coralie FOUQUÉ Jocelyne, HINDIE Marie, LEDUC Annick, LEROUX Axelle, THERING Martine, THERING Mathilde, VIVET Florence, Messieurs BAZIN Philippe, CAROLUS Michel, ÉLIE Éric, FAVRE Serge et HANSSENS Didier.

**Absent excusé :** M. CELLE Yannick (ayant donné pouvoir à Mme THERING Mathilde)

**Secrétaire de séance :** LEROUX Axelle

A l'ordre du jour :

**1/Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2021**

**2/Délibération concernant l'implantation d'un pylône multi opérateurs**

**3/Délibération concernant la réduction du temps de service hebdomadaire de l'adjoint technique 15/35<sup>ème</sup> (lié au transfert de la compétence cantine au Sivos des Bruyères)**

**4/ Délibération concernant la création d'un poste en apprentissage en alternance.**

**5/ Délibération concernant les travaux parking mairie.**

**6/ Délibération pour acceptation d'une décision modificative de budget liée aux travaux parking mairie.**

**7/ Questions et informations diverses.**

-----

Mme DIEUTRE demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : Délibération relative à l'acquisition d'une horloge » et de retirer le point 3 initialement prévu à savoir « Délibération concernant la réduction du temps de service hebdomadaire de l'adjoint technique 15/35<sup>ème</sup> ». Requête acceptée à l'unanimité.

**1 / Adoption du compte rendu du 28 juin 2021**

Madame DIEUTRE souligne que le début du procès-verbal comporte une erreur. En effet, au point 1, une phrase n'est pas terminée. Elle procède à la lecture du paragraphe concerné.

M. BAZIN émet plusieurs remarques. Page 397, il indique que ce n'est pas M. CORSYN qui s'est aperçu que le poteau EDF devait être déplacé mais que c'est lui-même et qu'il en a fait la remarque à M. CORSYN. Page 401, ce n'est pas Madame Le Maire qui a proposé la parcelle située Chemin du Mort mais lui-même.

Après ces remarques le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## 2/ Délibération concernant l'implantation d'un pylône multi opérateurs

Madame DIEUTRE demande aux membres du conseil municipal s'ils ont pris connaissance du dossier envoyé par mail le 23 août 2021.

Elle précise que l'implantation du pylône est prévue sur la parcelle communale C19, située chemin du mort. Le pylône aura une hauteur de 42 mètres, sera de couleur grise galvanisée, et accueillera 6 antennes d'une hauteur de 3 mètres et des modules radio.

Les armoires techniques ainsi que le coffret énergie seront installés au pied du pylône sur une dalle béton de 20 m<sup>2</sup> de superficie. L'ensemble sera sécurisé par un grillage vert d'une hauteur de 2 mètres.

Elle rappelle que l'entreprise ATC France supporte l'intégralité des coûts.

Elle avise les élus que tout le territoire communal sera couvert par le pylône.

M. BAZIN demande si le projet est certain d'aboutir ? Réponse de Mme Le Maire : oui. Le projet a fait l'objet d'études préalables.

Plusieurs conseillers s'inquiètent sur les ondes émises. M. BAZIN leur répond que les ondes émises par un pylône sont potentiellement moins dangereuses qu'un téléphone portable selon ses recherches sur internet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (Vote Pour : 12 (dont 1 pouvoir), Vote Contre : 0, Abstention : 3) :

- ACCEPTE l'implantation d'un pylône multi opérateurs sur le territoire communal sur la parcelle C19, localisée Chemin du Mort
  - AUTORISE Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au projet
  - AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les documents résultant de cette implantation.
- (Délibération 2021-035)*

## 3/ Délibération concernant la création d'un poste en apprentissage en alternance

Lors de la réunion du 13 avril dernier, le sujet avait été évoqué. Les membres du conseil municipal s'accordaient pour accepter la mise en place d'un contrat d'apprentissage en alternance au sein de la Mairie.

Cependant pour acter la décision, une délibération doit être prise.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :**

- De recourir au contrat d'apprentissage,
- De conclure, dès la rentrée scolaire 2021, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Ressources humaines	Concevoir et mettre en œuvre un projet à caractère social, économique, touristique, culturel Animer et gérer une activité, une structure, un évènement etc dans le cadre des territoires ruraux	BTSA DATR	9,8 mois

- D'autoriser Madame Le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.
- Les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrits au budget 2021, au chapitre 012 article 6417 de nos documents budgétaires,

*(Délibération 2021-036).*

#### **4/ Délibération concernant les travaux du parking jouxtant la Mairie**

Madame Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation du centre village, Rue Roger Cressent et Rue de l'École, une place PMR est prévue sur l'actuel parking de la Mairie. La zone du parking non utilisée pour la création de cette place restera dans l'état actuel, c'est-à-dire en cailloux.

Cependant, le fait de laisser le parking en l'état donnerait une image dégradante de notre Mairie comme évoqué lors d'une réunion de chantier.

Un devis a été demandé à l'entreprise EBTP, localisée à BLANGY SUR BRESLE, Z.I. – Rue du Manoir pour chiffrer l'aménagement du parking de la Mairie. Celle-ci estime le coût des travaux à 23 541 € HT soit 28 249,20 € TTC.

L'entreprise EBTP propose de réaliser un parking en enrobé. Il est envisagé de mettre les mêmes pavés que ceux de la mairie afin de délimiter «le parking » de la « Mairie », puis, de mettre des pavés du même style pour délimiter les emplacements des voitures. Le contour du parking sera délimité par des bordures.

Madame Le Maire indique que le budget prévu pour les travaux de réparation de la toiture de l'Église pourrait être transféré à ces travaux d'aménagement. En effet, elle informe les élus que les travaux de l'Église ne pourront pas être réalisés car l'entreprise retenue rencontre beaucoup de difficultés pour recevoir les ardoises. De plus, les prix ont fortement augmenté. En effet, en une année, les prix ont subi deux augmentations de 30 %. C'est pourquoi, le devis signé est caduque. Elle ajoute également que ces travaux sont subventionnables car ils relèvent du patrimoine. Ceux-ci seront reportés ultérieurement et des dossiers de subventions seront déposés afin de réduire le coût des travaux.

M. ELIE demande si la commune percevra des subventions sur ces travaux d'aménagement de parking ? Réponse : non car ils n'étaient pas prévus par l'ancienne équipe municipale.

M. BAZIN ajoute que les travaux étaient axés sur la sécurité routière du centre village et que l'ancien conseil municipal ne souhaitait pas refaire le parking.

Mme THERING Martine intervient et précise que si les élus décident de réaliser ces travaux ultérieurement le coût sera plus important, presque doublé (environ 40 000 € HT).

Mme THERING Mathilde complète en précisant que cela endommagerait la chaussée qui vient tout juste d'être refaite.

M. BAZIN se questionne sur le choix des matériaux (enrobé). Il aurait préféré en béton lavé comme l'accès PMR du cimetière et de la Mairie. Madame DIEUTRE lui rappelle que le devant de la Mairie et du cimetière est constitué de trottoirs et non de places de parking. Elle ajoute que l'on a plus le droit de stationner sur ces emplacements car il s'agit de trottoirs. Pour un parking, il est préférable de le réaliser en enrobé qui est plus résistant.

Madame DIEUTRE avise les élus que dans le cadre des travaux de la Rue de l'École, des trottoirs en béton lavé ont été réalisés le long de l'École. Elle craint que des parents d'élèves se garent sur ces trottoirs et gênent ainsi les piétons qui les empruntent.

Mme THERING Mathilde l'interpelle et lui demande « comment les parents d'élèves seront informés de l'interdiction de se garer sur ces trottoirs s'il n'y a pas de panneaux de signalisation ». Réponse : il s'agit du respect du code de la route. Le stationnement sur les trottoirs est interdit et passible d'une amende. Néanmoins, un courrier sera distribué dans les cahiers de correspondance des élèves. Madame le Maire demande aux conseillers d'être vigilants et de faire remonter si possible les réactions des parents d'élèves.

M. BAZIN ajoute qu'il aurait été préférable de mettre des panneaux. Madame DIEUTRE lui répond que si la commune décide de mettre des panneaux, une bande jaune est obligatoire. Elle ajoute qu'afin de remédier au stationnant gênant devant la Mairie et le cimetière, il est prévu d'installer des jardinières et des pots de fleurs. De plus, cela est aussi pour des raisons de sécurité. En effet, aucun véhicule ne pourra reculer quand un enfant ou une personne traversera sur le passage piéton.

M. BAZIN s'interroge sur le devenir de la haie du parking. Sera-t-elle arrachée afin d'améliorer la visibilité à la sortie du parking ? Réponse : non mais elle sera réduite de moitié en hauteur. Un panneau « stop » sera installé.

Mme FORESTIER pose la question : « pourquoi la collectivité doit choisir entre 2 modèles de pavés pour délimiter les places de parking ? N'existe-t-il pas d'autres modèles ? » Réponse : ces pavés ont été sélectionnés par l'entreprise SIGNALFAST afin de rester dans le même style que les pavés de la Mairie.

M. BAZIN et M. HANSSENS échangent sur la gestion des eaux pluviales. M. BAZIN demande où seront rejetées les eaux pluviales ? Réponse : un caniveau avec un puisard sera mis en place devant la Mairie.

M. BAZIN demande à Madame Le Maire si le surplus de matériaux de récupération sera récupéré pour la réalisation d'un parking provisoire, pour les enseignantes et le personnel, sur le terrain communal jouxtant l'École. Elle lui répond que cela est prévu. Reste à savoir où étaler ce surplus de matériaux sur le terrain communal.

Les conseillers municipaux quittent la salle polyvalente afin de se rendre près du parking de la Mairie pour comparer les pavés actuels aux 2 échantillons reçus.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ACCEPTE de réaliser les travaux d'aménagement du parking de la Mairie ;
- DÉCIDE de valider le devis de l'entreprise EBTP d'un montant de 23 541 € HT soit 28 249,20 € TTC pour la réalisation de ces travaux ;
- AUTORISE Madame Le Maire à signer le devis d'EBTP ainsi que tous les documents relatifs à ces travaux. (*Délibération 2021-038*)

Il est procédé au vote pour le choix de la couleur des pavés délimitant les places de parking.

Résultats : 11 voix « pour » le gris clair, 2 voix « pour » le gris foncé et 2 abstentions.

#### **5/ Délibération pour acceptation d'une décision modificative de budget liée aux travaux parking mairie.**

Madame Le Maire informe les élus que suite à l'acceptation des travaux d'aménagement du parking de la Mairie, une décision modificative de budget doit être prise.

Elle la présente ci-dessous : Section investissement

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
020 (020) : Dépenses imprévues	- 8 249,20 €		
2151 (21) : Réseaux de voirie	28 249,20 €		
2313 (23) : Constructions	- 20 000,00 €		
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00 €</b>

*(Délibération 2021-039)*

## **6/ Délibération relative à l'acquisition d'une horloge**

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux qu'un habitant de la commune a repéré une horloge en chêne à vendre où est apposé sur le cadran « SAMSON à Cuy Saint Fiacre ». Celui-ci informe la commune qu'elle est à vendre pour la somme de 280,00 €. Madame Le Maire ajoute que si la transaction financière est autorisée, cette horloge sera inscrite à l'inventaire du patrimoine de la commune.

Elle présente M. SAMSON. Celui-ci a vécu à Cuy Saint Fiacre et est inhumé dans le cimetière de la commune, Rue Abbé Denhez. Il achetait des horloges et quand il en achetait douze, il pouvait les faire personnaliser à son nom suivi du nom de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame Le Maire à acheter cette horloge pour un montant de 280,00 € et à signer tous les documents relatifs à cet achat  
*(Délibération 2021-037)*

## **7/ Questions et informations diverses :**

• 6 juillet : Réunion SCOT : travail de groupe par tour de table sur l'habitat, la trame verte et bleue, l'économie – commerce.

• 8 juillet : Réunion COM COM : la compétence « urbanisme » n'a pas été transférée à la Communauté de Communes des 4 Rivières. La majorité des communes adhérentes ont refusé ce transfert. En revanche, la compétence « mobilité » a été transférée le 1<sup>er</sup> juillet à la CC4R.

Nouveauté : La déchetterie de Gournay en Bray prend en charge les pneus usagés. Attention, uniquement la déchetterie de Gournay en Bray.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 30 septembre à Cuy Saint Fiacre. Les élus sont invités à y participer.

• 20 juillet : Visite de pré-labelisation de notre Monument aux morts. Réponse fin septembre 2021.

• Dispositif « argent de poche » : 6 jeunes sont intervenus du 16 au 20 août 2021 de 9h à 12h. Ils ont peint les abris de bus, les fenêtres de la petite salle de réunion, celles de la salle des fêtes, la porte du

comité des fêtes et du bâtiment communal. Ils ont également effectué des travaux de désherbage du cimetière, du lavoir, du parking de la salle des fêtes, de la Mairie, de l'école.

• 25 août : réunion de SIAEPA : Réhabilitation de la station d'épuration. Madame DIEUTRE prend le temps de lire le compte rendu de la réunion aux élus. Coût de l'étude 69 557 € HT.

• 4 et 5 septembre : le 4 : manifestation « Camp Viking » et jeux pour les enfants à partir de 14h. Des lots leur seront offerts par le magasin Leclerc de Gournay en Bray.

Les enfants en classe de CE1, CE2 et CM1 à l'École de Cuy Saint Fiacre sont associés à l'évènement. En effet, ils auront un questionnaire à compléter.

Le soir, Auberge espagnole à partir de 19h30 (Pass sanitaire obligatoire) – Feu païen avec fond musical médiéval.

Le 5: foire à tout – « Camp Viking » - Structure gonflable (financée par le comité des fêtes) – Promenade en calèche (financée par l'entreprise SIGNALFAST) - Restauration et buvette (assurées et financées par le comité des fêtes).

Mme LEROUX s'interroge comment vérifier le Pass sanitaire. Madame DIEUTRE lui répond qu'elle se chargera de le vérifier à l'aide d'une application qu'elle a sur son portable.

Mme FOUQUÉ s'interroge sur la réalisation d'un feu d'artifice. Réponse : non car au regard de la situation sanitaire incertaine, la demande a été effectuée trop tardivement. De plus, on reste dans l'esprit païen.

Niveau sécurité pour le feu païen, un agriculteur met à disposition sur place une citerne d'eau. Les pompiers du SDIS sont également prévenus de l'horaire de l'animation.

• Noël : la commune a la possibilité de réserver une calèche pour la somme de 300 € pour réaliser une animation de Noël auprès des élèves de l'École de Cuy Saint Fiacre. Madame Le Maire demande l'avis des conseillers municipaux. Ils acceptent à l'unanimité. Pour information, le spectacle de Noël des enfants de l'École de Cuy Saint Fiacre aura lieu le 2 décembre.

• Repas CCAS prévu le 12 septembre. Madame Le Maire rappelle que tous les élus sont invités. Point sur les élus qui seront présents.

• Possibilité de visiter la carrière de la SAMOG un mercredi après-midi. Date et heure à définir. La date retenue est le mercredi 6 octobre 2021 à 14h30.

• Site internet de la commune : mise en ligne fin de l'année 2021.

• Mme Le Maire informe les élus qu'elle a reçu par mail une demande d'autorisation de la part du théâtre comique « La piste des clowns ». La troupe va de village en village et propose un spectacle d'1h15 avec clowns, jongleurs et contorsionniste. Tarif de l'entrée 5 € par enfant. La troupe sera en Seine Maritime en octobre. La commune doit mettre à disposition un compteur d'eau et d'électricité. Mme Le Maire demande l'avis des membres du conseil municipal. Ces derniers acceptent de recevoir cette troupe afin d'animer notre commune.

• Rentrée scolaire : 2 septembre 2021.

• M. HANSSENS reçoit une corbeille de produits locaux afin de le remercier pour son implication et son aide au sein de la commune. Cadeau offert de la part de Mme Le Maire et de ses adjoints.

• Mme HINDIÉ informe que des parcelles juxtaposant les siennes, Route de Dampierre, ne sont pas entretenues. Il y a beaucoup de séneçons de Jacob (plante jaune) qui poussent et qui sont nocives pour les équins et bovins.

- Mr CAROLUS informe les élus que le bien communal situé Chemin de la Garenne, actuellement en location, n'est pas bien entretenu. Un rappel sera fait à la locataire.
  - Mme DIEUTRE avise les membres du conseil municipal que des mauvaises herbes et des orties repoussent au Chemin de Lyancourt. Un entretien est à faire afin de ne pas perdre tout le travail effectué par Education et Formation.
- Mme HINDIÉ signale que beaucoup de haies prennent de l'ampleur dans les chemins de randonnée.

**Fin de séance : 21h15**

## *Compte rendu séance du mardi 30 novembre 2021*

Membres présents : Mme Dieutre Sabine, Mr Bazin Philippe, Mme Thering Martine, Mr Carolus Michel, Mr Elie Eric, Mme Forestier Coralie, Mme Leroux Axelle , Mme Thering Mathilde, Mr Favre Serge, Mr Hanssens Didier, Mme Fouqué Jocelyne, Mme Hindié Marie

Membres excusés : Mme Leduc Annick (pouvoir à Martine Thering), Mr Celle Yannick (pouvoir à Mathilde Thering), Mme Vivet Florence

*Secrétaire de séance : Mr BAZIN Philippe*

### Ordre du jour:

- 1/ Adoption PV des 31/08 et 15/11.
- 2/ Délibération concernant le renouvellement de l'adhésion à la prestation globale de médecine de prévention auprès du CDG
- 3/ Délibération concernant le contrat groupe d'Assurance Statutaire : mandat au CDG76 pour engager la procédure de mise en concurrence pour le compte de la collectivité
- 4/Délibération pour acceptation de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) par France Telecom pour l'année 2021
- 5/ Délibération concernant le transfert de la compétence « restauration scolaire » au Sivos des Bruyères
- 6/ Préparation du budget 2022
- 7/ Questions et informations diverses

Avant de commencer, Mme Le Maire demande aux membres du conseil leur accord pour ajouter un point à l'ordre du jour ; en point 4 : Délibération portant nomination du coordonnateur et de l'équipe communale de l'enquête de recensement et fixant le nombre et la rémunération des agents recenseurs.

### **1/ - Adoption du PV du 31/08/2021**

Mme Le Maire informe les élus que la délibération prise le 31/08/2021 est en cours. En effet, ATC France a fait une demande de déclaration préalable et celle-ci a fait l'objet d'une demande de pièces complémentaires.

Pas de remarques, ni d'observations.

Le PV a été adopté à l'unanimité

### **- Adoption du PV du 15/11/2021**

Mme Leroux fait la remarque que la retranscription de l'ensemble des discussions du conseil extraordinaire n'ont pas été respectées.

Mme Le Maire justifie qu'il y a des éléments qui ont été prononcés pour informer les élus et non les habitants ; que l'essentiel doit être mis dans un PV.

Mme Leroux insiste sur le fait que tout doit être mis.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil s'abstiennent à la majorité : 1 contre ; 2 pour et 5 abstentions.

Le PV sera modifié et sera à nouveau soumis au vote lors du prochain conseil municipal.

Mme Leroux prend la décision de démissionner suite aux échanges avec Mme le Maire.

## **2/ Délibération concernant le renouvellement de l'adhésion à la prestation globale de médecine de prévention auprès du CDG.**

L'adhésion arrive à échéance au 31/03/2022. Le renouvellement est sur la période 2022-2025 ainsi que la convention cadre. Cette adhésion permet aux agents communaux de bénéficier de la visite médicale et d'un suivi médical dans le cadre de leur fonction.

***Les membres du conseil acceptent à la majorité le renouvellement à l'adhésion à la prestation globale de médecine de prévention auprès du CDG. 14 pour ; 1 abstention***

## **3/ Délibération concernant le contrat groupe statutaire : mandat au CDG 76 pour engager la procédure de mise en concurrence pour le compte de la collectivité**

Mme Le Maire laisse la parole à la secrétaire de mairie :

Le terme du contrat arrive au 31/12/2022.

Cette assurance permet de couvrir tout ou une partie des risques suivants : congé maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour accident de service ou maladie professionnelle, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès.

Le CDG s'engage dans une procédure de mise en concurrence pour le compte de la commune. Le conseil municipal est libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Mr Favre demande qui remplace actuellement l'agent technique en maladie. Réponse : C'est un agent travaillant sur la commune d'Elbeuf en Bray qui la remplace.

***Les membres du conseil décident à la majorité de mandater le CDG 76 pour engager la procédure de mise en concurrence pour le compte de la collectivité (1 abstention)***

Mme Leroux quitte le conseil municipal et donne sa démission sur papier.

## **4/ Délibération portant nomination du coordonnateur et de l'équipe communale de l'enquête de recensement et fixant le nombre et la rémunération des agents recenseurs.**

Mme Le Maire laisse la parole à Mme Thering Mathilde.

Le recensement aura lieu du 20/01 au 24/02. La commune de Cuy recense 148 logements individuels et 53 logements collectifs.

L'INSEE préconise 2 agents receveurs en fonction du nombre de logements.

1 agent recenseur est déjà volontaire.

L'agent recenseur doit être disponible pour suivre deux demi-journées de formation, et être disponible auprès des administrés.

Au niveau de la rémunération, il existe 2 manières : soit par indice soit par feuille.

Mr Favre demande comment va se faire le recrutement du 2<sup>ème</sup> agent. Réponse : on peut utiliser les différents moyens de communication : Panneau Pocket, Réseaux sociaux, journal....

***Les membres du conseil délibèrent à l'unanimité le nombre d'agents recenseurs à 2.***

***Les membres du conseil délibèrent à l'unanimité que la rémunération des agents sera effectuée par indice.***

### **5/ Délibération pour acceptation de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) par France Télécom pour l'année 20210**

Mme Le Maire explique aux membres que cette redevance d'occupation est faite chaque année.

La redevance est de :

40€/ km aérien

30€ / km souterrain

20€ / m<sup>2</sup> pour emprise au sol

Sur la commune, nous avons 3.450 km aérien, 4.019 km souterrain et 0.50 m<sup>2</sup> d'emprise au sol. Ce qui revient pour la commune la somme de 369.64 €.

***Les membres du conseil acceptent à l'unanimité la redevance d'occupation du domaine public par France Télécom pour l'année 2021 de 369.64 euros.***

### **6/ Délibération concernant le transfert de la compétence « restauration scolaire » au Sivos des Bruyères.**

Le 14/06/2021, le Sivos des Bruyères a voté à la majorité pour le transfert de la compétence « restauration scolaire » avec l'accord de chaque commune.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, le Sivos s'occupe de la restauration scolaire. La commune n'a pas pu délibérer avant cette date car la délibération n'avait pas encore été faite côté Sivos. C'est pourquoi, la délibération a lieu ce jour.

***Les membres du conseil acceptent à l'unanimité le transfert de la compétence « restauration scolaire » au Sivos des Bruyères.***

### **7/ Préparation du budget 2022.**

Mme Le Maire liste les pistes envisagées :

- Réfection sol de la classe des CE2 – CM1
- Toiture préau à refaire car fuite
- Mise en place d'une alarme intrusion à l'école (afin d'être aux normes)
- Formation extincteurs pour les agents de la commune
- Installation d'une barrière derrière la salle des fêtes + passage piéton
- Bureau d'études pour le projet école

- Signalisation devant école
- Toiture église

Mme Le Maire demande aux élus ce qui peut être rajouté :

- Mr Bazin suggère de travailler sur l'Etude sécurité route de Dampierre pour limiter d'une part la vitesse et d'autre part pour sécuriser les déplacements des piétons en créant des aménagements spécifiques pour les piétons.
- Mme Le Maire suggère un sens unique rue des fontaines
- Mme Fouqué et Mme Thering Mathilde proposent aussi de mettre la rue du Ménillet en sens unique.
- Mme Thering Mathilde suggère l'agrandissement de l'aire de jeux avec la mise en place de petits jeux pour les plus petits
- Mr Elie suggère l'installation de rideaux dans la salle des fêtes et Mme Thering Mathilde suggère de rafraichir la salle des fêtes en donnant un coup de peinture
- Mr Favre suggère la réfection de la chaussée rue des Fontaines

### **8/ Questions et informations diverses :**

- Mme Le Maire informe les élus que suite à la commission travaux, les élus doivent valider les massifs proposés par le paysagiste. Budget alloué : 3 500€.

Massif A : long de l'école : validé à l'unanimité

Massif B : devant l'école : à ajouter couleur rose

Massif C : à l'intersection rue Roger Cressent et rue René de Saint Marceaux : validé à l'unanimité

Mr Bazin informe les élus que le talus rue Roger Cressent restera en terre.

- Mme Le Maire informe les élus du changement de téléphonie : en passant par un courtier, la commune va gagner environ 43,60<sup>euros</sup> TTC / mois tout en restant chez Orange avec 1 standart et 2 téléphones sans fils.
- 25/09 a eu lieu les 100 ans du Monument aux morts organisé par l'association les Amis de l'Ours. Mme Le Maire indique le regret du manque de présence des élus ce jour-là. Mme Le Maire laisse la parole à Mme Thering Martine qui fait part du compte rendu de la réunion avec la DRAC relative à la demande de protection des biens patrimoniaux et de la labellisation de notre monument aux morts.
- Location SDF : Mme Le Maire informe les élus que les locations ont repris mais lors de la première location, il y a eu un incident sur un chariot de la cantine et qui ne peut pas être réparé. La question qui se pose est doit-on laisser la petite salle de réunion aux locataires de la commune ? Mr Bazin répond qu'il serait dommage de ne plus la laisser à cause d'une location qui a été effectuée pour un jeune. Mme Le Maire demande l'avis aux élus pour l'incident sur le chariot. Les élus sont d'accord à l'unanimité de demander réparation comme le contrat le stipule. Puis, lors de la deuxième location, il y a eu un problème avec les poubelles : les locataires ont mis des sacs noirs dans les poubelles jaunes. Mme Le Maire demande à ce que l'état des lieux soit aussi effectué au niveau des poubelles.
- Réunions à venir : 2/12 commission carte communale avec le bureau d'étude VE2A ; 14/12 venue du Père Noël ; 15/01 Vœux à Cuy.

Mme Le Maire demande aux élus s'ils ont des informations ou des questions :

- Mme Thering Mathilde demande si le 14/12 a toujours lieu les photos des enfants avec le Père Noël. Mme Le Maire lui propose de rencontrer la directrice de l'école car la commune

n'a aucune autorisation parentale pour prendre les enfants en photos. Mme Thering Mathilde propose de mettre dans le prochain cuy infos la demande d'autorisation de prendre les enfants en photos lorsqu'il y a un événement organisé par la commune afin de pouvoir les insérer dans le cuy infos ; journal communal qui reste au sein de notre commune.

- Mr Bazin demande où en est la réparation de la vitre de l'abri bus. Réponse : c'est en cours, la commune attend l'encaissement des chèques de l'assurance qui doit être effectué par le percepteur.
- Mr Bazin regrette le retrait de la boîte aux lettres jaune au niveau du carrefour rue Roger Cressent et Route de Dampierre. Décision prise par le directeur de la Poste, suite aux incivilités et dégradations effectuées depuis plusieurs semaines sur cette boîte aux lettres. Il souhaiterait que l'on puisse en implanter une à un autre endroit.
- Mr Bazin regrette le retrait du distributeur à pain au niveau du distributeur de fruits et légumes et demande s'il y a possibilité d'en remettre un sur la commune. Mme Le Maire répond : Pour installer un distributeur à pain, il faut faire une délibération. Elle y avait pensé au moment du retrait mais la commune de Ferrières en Bray a été plus rapide et a donc récupéré le distributeur à pain. Mr Carolus intervient : le distributeur à pain a besoin de courant et la question est : Ou le mettre sur notre commune ?
- Mr Bazin interpelle les élus sur les talus qui ont été fauchés et tontes non ramassées route de Dampierre ; les fossés sont maintenant remplis d'eau car ils n'ont pas été curés. Mme Le Maire fait la même observation et va contacter la DDI pour résoudre ce problème avant toute inondation.
- Mr Carolus demande s'il peut installer les pots, cascades devant la mairie. Mme Le Maire donne son accord.
- Mr Elie demande si la commune est concernée par les 35h/semaine pour les agents à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. La réponse n'a pu lui être apportée ; la secrétaire de mairie va se renseigner.
- Mme Forestier demande où en sont les travaux pour le déploiement de la fibre optique. Réponse : Des poteaux vont être installés à côté des poteaux de France Télécom car ces derniers ne peuvent pas supporter la fibre. La fibre devrait être opérationnelle au 2<sup>ème</sup> semestre 2022. Mme Le Maire informe les élus qu'il peut y avoir des démarchages téléphoniques sur la fibre mais qu'il ne faut surtout pas y répondre avant la mise en place définitive. Information à retransmettre aux habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

**Pour rester informé des actualités de la commune....**

**Elle est gratuite. N'hésitez pas à l'installer si vous ne l'avez pas encore fait...**

**OFFERT PAR VOTRE MAIRIE**

**TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT  
L'APPLICATION PANNEAUPOCKET**

Pour vous informer et vous alerter votre Commune s'équipe de PanneauPocket

Toute l'actualité de la Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponible sur **Google PlayStore** (Android), **AppStore** (Apple) ou **AppGallery** (Huawei)

Retrouvez également depuis un ordinateur toutes les infos et alertes des communes sur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

100% Anonyme  
Gratuit  
sans publicité

# LISTE DES MAIRES DE CUY SAINT FIACRE DE 1821 A NOS JOURS ...

1821 Georges Richebourg-Dubus	1908 Georges Baugnies
1826 Georges Richebourg-Baudart	1909 Georges Baugnies
1827 Georges Richebourg-Baudart	1912 Georges Baugnies
1830 Georges Richebourg-Baudart	1919 Henri Labonde
1831 Charles Gautier	1921 Henri Labonde
1834 Georges Richebourg-Baudart	1922 Romuald Servian
1837 Guillaume Delarue	1923 Romuald Servian
1840 Guillaume Delarue	1925 Romuald Servian
1843 Guillaume Delarue	1929 Alexandre Rohaut
1846 Guillaume Delarue	1931 Alexandre Rohaut
1848 Antoine-François Richebourg	1932 Eugène Dubos
1852 Nicolas Beaudoin	1935 Eugène Dubos
1855 Nicolas Beaudoin	1939 Eugène Dubos (père)
1860 Nicolas Beaudoin	1944 Eugène Dubos (père)
1861 Nicolas Beaudoin	1945 Victor Legrand
1865 Nicolas Beaudoin	1947 Victor Legrand
1866 Isidore Bachelay	1948 Victor Legrand
1870 Isidore Bachelay	1953 Victor Legrand
1871 Isidore Bachelay	1959 Maurice Legrand-Lhéronnelle
1874 Antoine Richebourg-Feron	1962 Maurice Legrand-Lhéronnelle
1876 Antoine Richebourg-Feron	1965 Maurice Legrand- Lhéronnelle
1878 Antoine Richebourg-Feron	1971 Maurice Legrand-Lhéronnelle
1881 Louis-François Beaudoin	1975 Maurice Legrand-Lhéronnelle
1884 Louis-François Beaudoin	1977 Rogers Rebours
1888 Louis-François Beaudoin	1980 Rogers Rebours
1892 Louis-François Beaudoin	1983 Roger Rebours
1894 Charles Foulon	1989 Rogers Rebours
1896 Charles Foulon	1995 Yves Rattez
1898 Ferdinand Julien	2001 Charles Rouault
1899 Ferdinand Julien	2008 Nadine Lamulle
1900 Charles-Erasme Richebourg	2014 Nadine Lamulle
1901 Georges Baugnies	2020 Sabine Dieutre
1904 Georges Baugnies	



# COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 2021

En ce jour de souvenir de l'Armistice 1918, les Anciens Combattants des communes de Cuy-Saint-Fiacre et de Molagnies se sont recueillis et ont honoré leurs Morts ; une gerbe a été déposée sur chacun des Monuments par les enfants en présence des Maires, des élus de chaque commune et de la population

Un hommage particulier a été rendu à Mr Jean-Claude Devillerval en présence de son épouse Geneviève. Homme respectueux et impliqué, toujours présent aux cérémonies commémoratives jusqu'à ce que ses problèmes de santé ne l'empêche d'y assister ; nous avons une pensée émue à son égard empreinte de reconnaissance.



Cette année, nous avons été touchés par la présence de jeunes enfants accompagnés de leurs parents venus rendre hommage à ces soldats tombés au champ d'honneur lors de la Grande Guerre ; nous

les remercions et nous espérons qu'ils sauront perpétuer ces commémorations en oubliant jamais qu'ils ont donné leur vie pour la Patrie.



# REPAS DE NOEL DU CLUB SAINT FIACRE DU 11 DECEMBRE 2021



C'est avec grand plaisir qu'une quarantaine de convives se sont retrouvés pour fêter Noël dont quelques élus. Mme le Maire ne pouvant assister au repas cette année est venue accompagnée de son époux souhaiter un bon appétit à l'assemblée.

A notre arrivée, nous avons eu le plaisir de découvrir de très jolies tables décorées pour l'occasion par Mmes Feigueux, Bazin et Robert, raffinement oblige en cette période de fête.

Le club de loisirs créatif a présenté le travail qu'il a réalisé au fil des séances avec en plus du travail personnel pour permettre au Club de proposer à la vente le fruit de ses réalisations.



Avant de prendre l'apéritif, nous avons appris que notre Président, Marc Feigueux, ne serait pas présent pour l'occasion en raison d'un problème de santé, nous déplorons son absence car en cette période de fête il est toujours triste de ne pas participer à un évènement tel que celui-ci, nous aurons une pensée pour lui. Nous lui souhaitons un bon

rétablissement.

Le délicieux repas concocté par Ludovic Folastre a ravi les palais comme à l'accoutumée.

Ces moments de retrouvailles sont fédérateurs et conviviaux, ils permettent les échanges et ainsi de rompre momentanément la solitude.

En fin d'après-midi, voici venu le moment de se dire au revoir pour mieux se retrouver pour fêter la Nouvelle Année en dégustant la traditionnelle galette des rois si les conditions sanitaires le permettent.



## **ASSEMBLEE GENERALE LE 27 JANVIER 2022**

- Venez nombreux, nous comptons sur votre présence -

# LE PERE NOEL EST ARRIVE EN CALECHE

A l'initiative de Mme Dieutre et de son conseil municipal, cette année, pour la première fois, le Père Noël est venu en calèche à Cuy Saint Fiacre rendre visite aux élèves de l'école pour leur plus grand plaisir et leur émerveillement.



Soudain, dans le lointain on entend un pas de cheval et une clochette et voici le Père Noël qui fait son entrée dans la cour de l'école. Les élèves de chacune des classes à tour de rôle ont pu faire une jolie balade dans le centre du village, moment d'intense joie pour eux.



En fin de matinée, le Père Noël a également accompagné les plus jeunes enfants avec leur famille ou leur nourrice à participer à cette sympathique balade.



En début d'après-midi, la balade a repris afin que toutes les classes puissent profiter de cette promenade.

Aux alentours de 15 h 30, dans la cour de l'école le Père Noël a remis livres et bonbons aux enfants en présence de leur maîtresse respective. Après avoir terminé la distribution des cadeaux, très affairé, il a rapidement quitté Cuy Saint Fiacre pour retrouver d'autres enfants impatients de le rencontrer .....



# CLUB SAINT FIACRE

## CALENDRIER 2022

Les membres du Club se réunissent pour les jeux chaque premier jeudi de chaque mois.

o o o o o

<b><u>DATES POUR LES LOISIRS CREATIFS</u></b>	<b><u>DATES POUR SCRAPINETTE ATELIER DU MERCREDI</u></b>
- Jeudi 20 Janvier	- Janvier les 12 et 26
- Jeudi 17 Février	- Février les 9 et 23
- Jeudi 17 Mars	- Mars les 9 et 23
- Jeudi 14 Avril	- Avril les 13 et 27
- Jeudi 12 Mai	- Mai les 11 et 25
- Jeudi 9 Juin	- Juin les 8 et 22
- Jeudi 21 Juillet	- Juillet les 13 et 27
- Jeudi 15 Septembre	- Septembre les 14 et 28
- Jeudi 13 Octobre	- Octobre les 12 et 26
- Jeudi 10 Novembre	- Novembre les 9 et 23
- Jeudi 8 Décembre	- Décembre le 14

### **DATES POUR LE SCRAPBOOKING**

- Samedi 22 janvier de 13h30 à 16h30
- samedi 19 février de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- Samedi 19 mars 13h30 à 16h30
- Samedi 16 avril de 13h30 à 16h30
- Samedi 21 mai de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- Samedi 11 juin de 13h30 à 16h30
- Samedi 23 juillet de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Pour le bon déroulement de cette activité, il n'y aura que 8 places disponibles.

Une participation de 10 € par demi-journée sera demandée. Pour réservation, appeler Christiane Enkirche au : 02.35.09.67.23

# Un nouveau bureau pour les « Amis de l'Ours »

Les Amis de l'Ours se sont réunis le 8/01/2022 pour former un nouveau bureau :

Sylvie Dudouit, présidente  
Jean-Claude Pélerin, vice-président  
Martine Thering, secrétaire  
Chantal Fougère, trésorière  
Anne-Marie Obé, membre associée



Notre objectif est de faire rayonner Cuy-Saint-Fiacre, en valorisant les artistes de notre village (Pompon, la famille Jourdain, Baugnies de Saint-Marceaux, Maugendre Villers) dans une dimension culturelle, d'accompagner les institutions qui souhaitent faire connaître notre patrimoine, d'organiser des manifestations thématiques et de favoriser et promouvoir le travail d'artistes contemporains quand ce patrimoine les inspire.

## ***Nos projets :***

### **ACTIVITES**

- . Travailler sur des promenades culturelles
- . Participer à la manifestation Sacré Pays de Bray
- . Continuer à développer Pompon, la famille Jourdain, Baugnies de Saint Marceaux
- . Découvrir une œuvre artistique aux journées du patrimoine
- . Recueillir des témoignages sur Pompon à Cuy-Saint-Fiacre
- . Continuer l'action pédagogique auprès des enfants à l'école, au centre de loisirs
- . Mettre en œuvre la labellisation du monument aux morts de François Pompon, son classement et celui des œuvres artistiques à inscrire à l'Inventaire supplémentaire des œuvres classées
- . Participer au centenaire de l'Ours de Pompon
- . Organiser des manifestations en lien avec les associations locales (Comité des fêtes, Club des Aînés et Club loisirs)
- . Superviser l'édition d'un conte sur Pompon à Cuy-Saint-Fiacre ( en cours d'illustration).

## **RENCONTRES POUR LES ADHERENTS**

- . Relancer des visites (Galerie des sculptures du Petit Palais, Musées Rodin, Bourdelle, Le Havre, Vernon...)
- . Rencontrer des sculpteurs
- . Organiser un stage de sculpture, de poterie.

## **SITE INTERNET**

- . Refonte du site
- . Etudier la faisabilité d'un accès particulier pour les adhérents
- . Editer sous forme électronique une newsletter 2 fois par an.

## **LIENS**

- . Maintenir des liens avec le musée Gunma au Japon, l'association Pompon de Saulieu, l'association René de Saint-Marceaux de Reims.

Si vous souhaitez nous rejoindre autour de ces projets, n'hésitez pas à nous contacter via le site internet ou auprès d'un membre du bureau.

Bonne année, bonne santé à tous.

Les Amis de l'Ours



Site internet : <https://lesamisdelours.jimdofree.com>



# Marché de Noël

Le dimanche 18 décembre dernier, le comité des fêtes a organisé son marché de Noël ; près de 200 personnes nous ont rendu visite pour cette journée. Une dizaine d'exposants présents ont accepté notre invitation en participant à ce marché.

La salle des fêtes a revêtu sa tenue de Noël pour l'occasion, nous pouvions y croiser le Père Noël avec ses magnifiques yeux bleus, qui se promenait dans les allées et qui prenait le temps de faire des photos avec chacun de ceux qui le désiraient. Nous pouvions sentir l'ambiance conviviale de cette première édition du marché de Noël ainsi que les bonnes odeurs de crêpes et de vins chaud qui émanaient de la buvette.

Une première édition réussie, nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour la seconde !!

*Les membres du comité vous souhaitent une bonne et heureuse année 2022 et espèrent vous retrouver tout au long de l'année au fil des manifestations proposées...*

## Calendrier des manifestations 2022 :

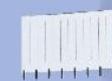
- Samedi 5 Février : Manille
- Samedi 5 Mars : Loto
- Samedi 14 mai : Marche et Barbecue
- Dimanche 26 Juin : Concours de pétanque
- Samedi 3 et Dimanche 4 Septembre : Fête patronale et vide - grenier
- Samedi 8 Octobre : Diner dansant
- Lundi 31 Octobre : Défilé aux Lampions d'Halloween
- Dimanche 18 Décembre : Marché de Noël

# Les grandes étapes du recensement

## Avant la collecte



Recrutement et formation des agents recenseurs par la mairie



Constitution de la liste des adresses à enquêter



Tournée de reconnaissance pour avertir du passage de l'agent recenseur

## Pendant la collecte



Distribution par l'agent recenseur de la notice pour répondre au recensement en ligne sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) ou des questionnaires papier (qu'il viendra récupérer sous quelques jours)



Vérification de la bonne prise en compte de tous les logements par la commune

## Après la collecte



Certification de la collecte par le maire



Transmission des questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee (les réponses en ligne sont reçues directement)



Saisie des questionnaires papier et traitement confidentiel des données



Vérification et validation des résultats par l'Insee



Communication des chiffres aux maires et au grand public

# Recensement de la commune

Comment ça marche ?

# Le recensement en ligne, on a tous à y gagner !

## Comment ça marche ?

① Rendez-vous sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

et cliquez sur

Ici je réponds au questionnaire

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EST GRATUIT. NE RÉPONDEZ PAS AUX SITES QUI VOUS RÉCLAMERAIENT DE L'ARGENT

② Saisissez vos codes d'accès personnels

qui se trouvent sur la notice qui vous a été remise

Pour vous faire recenser en ligne sur [www.me-recensement-et-moi.fr](http://www.me-recensement-et-moi.fr)  
 Code d'accès : **VQFTTNA33**  
 Mot de passe : **MJBQA177**

③ Entrez ensuite les informations

de votre logement qui se trouvent sur la notice

Identifiants de votre logement à recopier sur le questionnaire en ligne  
 0 1 0 3  
 IRIS, lot ou district  
 0 1 4 0 0 5  
 Rang A Rang L

④ Répondez au questionnaire

Vous serez guidé à chaque étape.

⑤ Validez et c'est terminé !

Envoyer les questionnaires

## Des avantages pour tous

Pour vous

- Pas de rendez-vous avec l'agent recenseur
- Un remplissage guidé et simplifié
- Une confidentialité toujours garantie



TOP SECRET

Pour votre mairie et l'Insee

- Moins de papier à gérer
- Une collecte facilitée et performante



Pour tous

- Plus écologique car moins de papier
- 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2020
- Un recensement moins coûteux



# Cette année, le recensement se déroule du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022

Les résultats du recensement de la population seront disponibles gratuitement sur le site de l'Insee.



Votre agent recenseur : **Mme FOLASTRE Vanessa**

N° de téléphone pour la joindre : **06 16 23 26 20.**

## Comment ça marche ?

L'agent recenseur a commencé le travail sur le terrain, ne soyez pas surpris de la voir près de chez vous.

Dans un premier temps, l'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site <https://www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/>

Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, l'agent recenseur leur distribue les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

En raison de la situation sanitaire actuelle, il vous a demandé de **compléter le questionnaire sur internet dès que vous aurez les codes en votre possession.**



# MARCHÉ

# MARCHÉ DE GOURNAY-EN-BRAY

HORAIRES VALABLES DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021 AU 31 AOÛT 2022 INCLUS

## DOUDEAUVILLE GOURNAY-EN-BRAY

Période de fonctionnement Sens de parcours	Mardi, Vendredi	
	TA	
	Aller	Retour
DOUDEAUVILLE / Mairie - École	09:08	12:35
GANCOURT-SAINT-ETIENNE / Centre	09:11	12:31
BAZANCOURT / Place	09:15	12:29
MOLAGNIES / Centre	09:22	12:21
CUY-SAINT-FIACRE / Mairie - École	09:26	12:17
CUY-SAINT-FIACRE / Cabine	09:28	12:14
CUY-SAINT-FIACRE / Les Bruyères	09:32	12:11
GOURNAY-EN-BRAY / Les Morues 3	09:35	12:08
GOURNAY-EN-BRAY / Les Morues 1	09:36	12:04
GOURNAY-EN-BRAY / Rue Jean Moulin	09:39	12:03
GOURNAY-EN-BRAY / École J. Prévert	09:40	12:00

**NE CIRCULE PAS LES JOURS FÉRIÉS.**

TA : Toute l'année

Horaires donnés à titre indicatif et indépendants des aléas de circulation.

### PENSEZ-Y !



La Région Normandie déploie progressivement sur son réseau la carte à puce Atoumod, support unique qui permet de charger de nombreux titres de transport des réseaux partenaires. Achetez vos tickets et abonnements NOMAD Car directement sur smartphone avec l'appli **Atoumod M-Ticket**

### EN SAVOIR PLUS

Pour organiser vos trajets sur le réseau régional et dans toute la Normandie ou consulter les horaires des lignes :

[nomad.normandie.fr](https://nomad.normandie.fr)

Et retrouvez l'info du réseau de transports sur l'appli **NOMAD Car Normandie** téléchargeable gratuitement

### CONTACTS

Service des transports publics routiers de la Seine-Maritime  
5 rue Robert Schuman - CS 21129 - 76174 Rouen Cedex  
02 22 55 00 10 / [nomad-car@normandie.fr](mailto:nomad-car@normandie.fr)



### Car Grisel

Z.I. du Mont de Magny - 8-10 rue de la Haute Borne - 27140 Gisors  
02 32 27 67 00

## LIAISON EN CAR

[nomad.normandie.fr](https://nomad.normandie.fr)



## NOMAD

RÉSEAU DE MOBILITÉ  
NORMAND



RÉGION  
NORMANDIE

[www.normandie.fr](https://www.normandie.fr)

## *Pour vivre mieux à Cuy...*



### ***Pourquoi il ne faut rien brûler dans son jardin***

#### Brûler des déchets verts, ça pollue !

Enflammer des végétaux, surtout s'ils sont humides, dégage des **substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement**, telles que des particules (PM), des oxydes d'azote (NOx) des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), du monoxyde de carbone (CO), des composés organiques volatils (COV), ou encore des dioxines.

Cela s'ajoute à la pollution atmosphérique déjà importante. La toxicité des émissions est encore augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets du jardin (plastiques, bois traités).

#### C'est pourtant interdit par la Loi

La loi N°2020-105 du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) a modifié le code de l'environnement. Il est désormais interdit de brûler des biodéchets (dont font partie les déchets verts) à l'air libre et dans les incinérateurs.

Les incinérateurs de jardin sont aussi interdits en France (vente et utilisation) depuis février 2020. Et ils ne peuvent plus être mis gratuitement à disposition des jardiniers.

#### Que risque-t-on si on calcine des déchets dans son jardin ?

En cas de non-respect de la circulaire, une contravention de 450 € peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code pénal).

**Pour obtenir votre badge d'accès à la déchetterie, veuillez-vous rapprocher de votre mairie afin de récupérer le formulaire nécessaire.**

#### **Heures d'ouverture déchetterie Gournay en Bray : (période hivernale)**

**Hiver du 02/11/21 au 31/03/2022**

Lundi, Mardi, mercredi et vendredi : 13h30 – 16h45

Jeudi : 08h30 – 11h45

Samedi : 10h00-11h45 et 13h30-16h45

UNE QUESTION :  
02.35.90.92.64 Choix 2  
collecte-tri@cc4rivieres.com



# CUY SAINT FIACRE

ou  → **MERCREDI SEMAINE IMPAIRE**

ou  → **MARDI SEMAINE PAIRE**



**QUELQUES CONSEILS**

- \*sortir ses contenants la veille au soir
- \*poignée tournée vers la route
- \*si verre : collecte → feu vert
- pas de collecte → feu rouge
- \*bac vert : en sacs fermés
- \*bac jaune : en vrac, pas de sac
- \*usagers ménages : 13 levées/an du bac vert

**COLLECTES PARTICULIÈRES**

**ORDURES MÉNAGÈRES**

**RECYCLABLES**

**INFORMATION :**  
www.cc4rivieres.com onglet Déchets  
Facebook CC4R et SIEOM

JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL
SEM LU MA ME JE VE SA DI 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	SEM LU MA ME JE VE SA DI 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	SEM LU MA ME JE VE SA DI 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	SEM LU MA ME JE VE SA DI 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
MAI	JUIN	JUILLET	AOUT
SEM LU MA ME JE VE SA DI 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	SEM LU MA ME JE VE SA DI 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	SEM LU MA ME JE VE SA DI 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	SEM LU MA ME JE VE SA DI 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
SEM LU MA ME JE VE SA DI 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	SEM LU MA ME JE VE SA DI 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	SEM LU MA ME JE VE SA DI 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	SEM LU MA ME JE VE SA DI 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

**JOURS FÉRIÉS :**

**MARDI 1er NOVEMBRE (Toussaint) : COLLECTE DES RECYCLABLES**

# Voisins vigilants

Si vous souhaitez vous inscrire sur « voisins vigilants » et que vous rencontrez un problème pour créer votre compte ou si vous ne savez pas comment faire, vous pouvez contacter votre référente **Mathilde THERING** au numéro suivant : 06.88.02.57.08, elle se fera un plaisir de vous aider.



## LE VOISIN VIGILANT

Il veille mais ne surveille pas

Face à un évènement suspect, il alerte par le système Voisins Vigilants ses voisins ainsi que la police. Il reçoit, en retour, toutes les informations sur la vie de son quartier. Il participe à la convivialité de son voisinage. Il respecte la vie privée, et ne tente jamais de remplacer les forces de l'ordre.



## LE RÉFÉRENT

Le maillon central du dispositif

Il recrute et anime sa communauté. Il est l'interlocuteur privilégié de ses voisins, de l'équipe Voisins Vigilants, et de la Mairie/Police Municipale. Il dispose de droits et d'outils spécifiques : validation des adhésions, délimitation de la communauté, service support utilisateurs, ...

## RÉDUISEZ DE 40% LE RISQUE DE CAMBRIOLAGE

Le Ministère de l'Intérieur constate dans les quartiers Voisins Vigilants une baisse des cambriolages de -40% par an.



Les autocollants et panneaux dissuadent. « Ici, les cambrioleurs sont pas les bienvenus »



400 Mairies/Polices émettent et reçoivent alertes Voisins Vigilants

+ de sécurité, + de convivialité dans votre voisinage

## DEVENEZ VOISINS VIGILANTS

- 1 Je me rends sur le site : [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org)
- 2 Je saisis mon adresse postale et mon courriel
- 3 Je rejoins la communauté de Voisins Vigilants de mon quartier
- 4 Je suis alerté par mes voisins ou la municipalité dès qu'un événement se produit

[www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org)

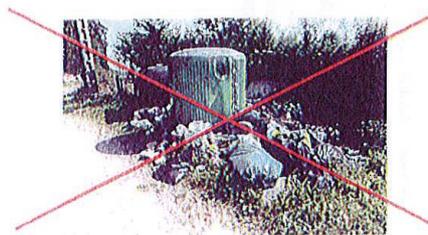


## AMÉLIOREZ VOTRE CADRE DE VIE

Uniquement accessible aux habitants du quartier, [voisinsvigilants.org](http://voisinsvigilants.org) est l'outil plébiscité par les ASL, conseils syndicaux, amicales ou conseils de quartiers... pour développer convivialité et bienveillance dans le voisinage.

[www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org)

# DEPOTS SAUVAGES INTERDITS !



Le S.I.E.O.M. du Pays de Bray et votre mairie vous rappellent que les dépôts sauvages sont strictement interdits, au pied des points d'apport volontaire comme partout sur le territoire.

Les sacs sont ouverts et les contrevenants s'exposent à de fortes amendes.

## Article R635-8 du Code Pénal

Modifié par Décret n°2010-671 du 18 juin 2010 - art. 4

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

Les personnes morales déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, de l'infraction définie au présent article encourent, outre l'amende suivant les modalités prévues par l'article 131-41, la peine de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

La récidive de la contravention prévue au présent article est réprimée conformément aux articles 132-11 et 132-15.



Sachez que chaque jour l'employé communal passe une partie de son temps à ramasser ce que vous jetez négligemment (pour être poli), mais sachez, que pendant qu'il fait ce travail, il ne fait pas autre chose et que ce sont vos impôts qui contribuent à rémunérer son travail, ce qui pourrait être facilement évité si chacun y mettait un peu du sien. Encore faut-il le vouloir !!!

**Soyons plus responsables, et ne rejetons pas toujours la faute sur les autres parce que les autres, c'est aussi NOUS !!!**

# Il est rappelé aux habitants qu'ils sont responsables de l'entretien des trottoirs, des fossés, de l'entretien des têtes d'aqueduc.

## Entretien du domaine public et obligations des riverains

### Que dit la réglementation ?

Les riverains sont tenus d'entretenir les trottoirs et accotements devant leur habitation. Sur toutes les voies qui longent les propriétés d'habitation (qu'elles soient communales ou départementales), Les riverains sont donc tenus responsables :

- De l'entretien des trottoirs et des accotements, devant leur habitation, de manière à permettre une circulation facile aux piétons.
- De l'entretien de son accès privatif même si celui-ci occupe généralement une partie du domaine public (partie située hors des limites de propriété).
- Du balayage, de la tonte, de l'entretien du fossé et de l'enlèvement de la neige, **des abords de leurs immeubles jusqu'au caniveau en limite de voirie**, ou dans les voies urbaines non pourvues de trottoir jusqu'à 2m de la façade.
- Du curage des drains enterrés situés au niveau des entrées charretières de façon à ne pas occasionner de gêne à l'écoulement des eaux pluviales ou des eaux de dégel.  
De même, le riverain a en charge l'entretien des têtes d'aqueduc positionnées aux extrémités du drainage souterrain ou des regards de visite existants.
- De l'entretien de leur haie pour qu'elle ne dépasse pas sur le domaine public et ne nuise pas aux réseaux électriques et téléphoniques.
- De l'enlèvement des tontes de haies, des branches mortes et des divers objets se trouvant dans les fossés et responsables de la stagnation des eaux de ruissellement.
- De l'arrachage des plantes invasives



Constat : nombreux concitoyens sont responsables du manque d'entretien des fossés situés devant leur propriété.

Pour information, l'agent communal va nettoyer certaines têtes d'aqueduc qui ne sont pas entretenues. La municipalité rappelle aux habitants que l'entretien doit être fait régulièrement par vos soins pour que les eaux pluviales puissent s'écouler et ainsi éviter que l'eau stagne et déborde sur le domaine public.

Merci par avance de votre implication afin d'**éviter** toute inondation sur les voies de circulation.

## *Pensez à tailler vos arbres et vos haies*

### **Élagage et taille de haies**

C'est votre **obligation de propriétaire d'entretenir vos arbres** et arbustes et d'assurer qu'ils ne soient source d'aucune nuisance et laissés à un développement anarchique.

L'**élagage obligatoire** vise à réduire les risques de :

- **Chutes d'arbres et de branches** sur les véhicules et personnes empruntant les voies de communication
- **Manque de visibilité** pour le voisinage ou pour le réseau routier
- **Dysfonctionnement des lignes** téléphoniques et électriques



En cas d'accident (branche qui tomberait sur une construction du voisin ou sur un passant sur la voie publique etc), votre responsabilité est engagée.

**Petit rappel : limite de propriété** et les **distances de plantation** minimales à respecter.

En effet, on ne peut pas planter n'importe quel type d'arbre n'importe où.

- Les végétaux < 2 mètres doivent être plantés à un minimum de 50 cm des limites de propriété
- Les végétaux > 2 mètres doivent être plantés à un minimum de 2 mètres des limites de propriété
- Si la séparation entre voisins est matérialisée par un mur mitoyen ou un mur vous appartenant, aucune distance minimale n'est requise.



### ***Attention aux bruits du voisinage et aux bruits de comportement***

Pour le bien-être et le respect de chacun d'entre nous durant cette période estivale, nous vous rappelons que les travaux de bricolage et de jardinage avec utilisation d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse, motoculteur, scie mécanique, tronçonneuse, bétonnière etc.... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

**Les Jours ouvrables** de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 20h00  
**Les Samedis** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00  
**Les Dimanches et Jours Fériés** de 10h00 à 12h00

Horaires stipulés par Arrêté préfectoral de Seine Maritime et modifié par Arrêt Municipal le 04/04/14

Une attention particulière est également demandée aux utilisateurs d'engins à moteur relativement bruyants comme les motos, les scooters, les quads, les buggys... mais aussi aux propriétaires de chiens dont les animaux aboient parfois sans raison de jour comme de nuit.

Pensez également lors de vos soirées festives estivales à baisser le son de la musique et à tempérer l'intensité des rires et des cris qui peuvent empêcher vos voisins de dormir.



## **INFORMATION CONTENEURS A PAPIERS**

**A compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2021**, merci de déposer vos papiers dans votre bac jaune ou dans ceux mis à disposition dans les 3 déchèteries communautaires afin qu'ils soient recyclés.

**Les conteneurs à papier implantés sur le territoire communautaire vont être enlevés.**

**Le tonnage collecté diminue annuellement (70.92 tonnes en 2020), ce qui est insuffisant pour maintenir une collecte séparée.**

**Merci de votre compréhension et continuez de trier !**

l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

Les personnes morales déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, de l'infraction définie au présent article encourent, outre l'amende suivant les modalités prévues par l'article 131-41, la peine de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

La récidive de la contravention prévue au présent article est réprimée conformément aux articles 132-11 et 132-15.



## Inscriptions sur les listes électorales

Vous êtes majeur ou nouvel habitant de Cuy Saint Fiacre, si vous souhaitez voter dans la commune lors de futures élections, vous êtes priés de venir en Mairie afin de vous inscrire sur les listes électorales.

## Recensement Obligatoire pour les Jeunes

Le recensement pour la journée « Défense et Citoyenneté » (JDC) est une démarche obligatoire à effectuer par les jeunes (filles et garçons) dans les 3 mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire.

Ils doivent pour cela se présenter à la Mairie de leur domicile avec leur carte d'identité et le livret de famille de leurs parents afin de procéder à une inscription auprès du Ministère de la défense. La création d'un compte en ligne permettra ensuite de suivre l'évolution de leur dossier pour la JDC.



## Demande ou renouvellement d'une Carte d'Identité ou d'un Passeport

RAPPEL : Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017, seules les mairies équipées de dispositifs numériques de recueil des demandes peuvent accueillir les usagers. Le décret du 30 octobre 2016 (qui abroge la disposition du décret de 1955) a entériné cette nouvelle situation en précisant que les citoyens ne doivent plus aller nécessairement à la mairie de leur domicile pour effectuer une demande de carte d'identité, mais dans une mairie munie du dispositif de recueil de données.

**Ainsi, pour toute démarche concernant l'obtention d'une Carte d'Identité ou d'un Passeport, vous pouvez vous adresser à l'accueil de la Mairie de GOURNAY EN BRAY (tel : 02.32.89.90.00) afin d'obtenir un rendez-vous qui vous permettra d'effectuer et de valider votre demande auprès de l'agent habilité à cette fonction.**

Vous avez également possibilité d'effectuer cette démarche auprès de la Mairie de FORGES Les EAUX (76440), GRANDVILLIERS (60210), Saint GERMER (60850), ETREPAGNY (27150), LACHAPELLE-aux-POTS (60650) ou LES ANDELYS (27700).

**Point info :** Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans.

**Pour les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la date d'expiration ne correspond donc pas à la date qui est inscrite sur la carte.**

Le passeport est quant à lui valable 10 ans.

## Justificatifs de domicile autorisés pour une demande de carte d'identité ou de passeport (demarchesadministratives.fr)

### Vous êtes majeur

#### Si vous avez un justificatif de domicile à votre nom

Vous devez présenter un des documents suivants : une facture d'énergie, de téléphone (fixe ou mobile), d'assurance habitation, un avis d'imposition (ou non-imposition), une taxe d'habitation, une quittance de loyer, une attestation CAF mentionnant les aides au logement ou un titre de propriété.

Ce document doit être à  **votre nom et daté de moins d'un an**, sauf pour le titre de propriété.

Notez que depuis février 2019, certains habitants ne sont plus tenus de produire ce justificatif. Il s'agit des résidents des départements de l'Aube (10), des Yvelines (78), du Val-d'Oise (95) et du Nord (59) qui détiennent un abonnement au Gaz tarif réglementé ou un contrat chez Direct Energie, EDF, ENGIE.

#### Si vous êtes hébergé

Vous devez fournir **trois justificatifs** : une **attestation sur l'honneur** datée et signée de la main de l'hébergeant, qui stipule que vous vivez chez lui depuis au moins 3 mois, accompagnée de la photocopie (recto/verso) de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile à son nom daté de moins d'un an.

### Vous avez moins de 18 ans

#### Si vous vivez chez vos parents

Il vous est demandé de présenter un **justificatif de domicile daté de moins d'un an au nom de l'un de vos parents**.

#### Si vos parents sont séparés

##### - Vous êtes en résidence alternée

Vous devez justifier de cette organisation en présentant soit un **extrait de jugement** délivré par le JAF, soit une **convention parentale** rédigée par vos deux parents. Puis, présenter également **deux justificatifs de domicile** datant de moins d'un an, un pour chaque parent.

##### - Vous résidez chez un seul d'entre eux

Vous devez produire un **justificatif de domicile** daté de moins d'un an **au nom du parent chez qui vous vivez habituellement**.

**PASSEPORT PÉRIMÉ**  
**Comment le renouveler ?**

- 1 Pré-demande en ligne (facultatif)**  
Le demandeur devra tout de même se déplacer en mairie afin de déposer les pièces justificatives et faire enregistrer ses empreintes  
<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-passeport>
- 2 Se rendre dans une mairie**  
équipée d'une station de prise d'empreintes  
**Récupérer son nouveau passeport**  
Le nouveau passeport est à récupérer à l'endroit où vous avez déposé le dossier.  
Vous pouvez suivre la fabrication de votre passeport en ligne et serez avertis quand il sera disponible  
<https://passeport.ants.gouv.fr>  
(rubrique «Services associés»)
- 3 Se munir des documents suivants**
  - L'original et la copie du passeport
  - Un justificatif de domicile
  - Une photo d'identité
  - Si pré-demande en ligne :  
→ numéro et code de la pré-demande
  - Sinon il vous faudra remplir à la mairie :
- 4**

**CARTE D'IDENTITÉ**  
**Comment la renouveler ?**

- 1 Pré-demande en ligne (facultatif)**  
Le demandeur devra tout de même se déplacer en mairie afin de déposer les pièces justificatives et faire enregistrer ses empreintes  
<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associés/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>
- 2 Se rendre dans une mairie**
  - Si pré-demande en ligne :  
→ Fournir numéro et code de la pré-demande
  - Sinon il vous faudra remplir un formulaire à la mairie
- 3 Réunir des documents différents selon :**
  - Si votre carte d'identité est encore valide
  - Si votre carte d'identité est périmée en dessous de 5 années
  - Si votre carte est périmée depuis plus de 5 ans
- 4 Récupérer sa nouvelle carte d'identité**  
La nouvelle carte d'identité est à récupérer à l'endroit où vous avez déposé le dossier.  
Vous disposez d'un délai de 3 mois. Passé ce délai, elle sera détruite.

# Boite à outils



## GUEPES INTERVENTION

12 Rue Du Belvédère  
76220 GOURNAY EN BRAY

Destruction de nids de guêpes, Frelons, Bourdons 7j/7 24h/24  
Intervention rapide et subventionnée par les départements  
Société agréée par ministère  
Secteurs d'intervention Seine-Maritime, Oise, Eure et Val-d'Oise.  
Devis gratuit, prix attractif.

06 26 84 42 00

<b>15</b> <b>SAMU</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Signaler une situation de détresse vitale qui nécessite l'intervention d'une équipe médicale.</li><li>• Être redirigé vers un organisme de permanence de soins.</li></ul>	<b>17</b> <b>POLICE SECOURS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.</li></ul>
<b>18</b> <b>SAPEURS-POMPIERS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir une intervention rapide.</li></ul>	<b>112</b> <b>APPEL D'URGENCE EUROPÉEN</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.</li></ul>
<b>119</b> <b>ALLO ENFANCE EN DANGER</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Pour les enfants confrontés à une situation de risque et de danger, pour eux-mêmes ou un autre enfant.</li><li>• Pour les adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être.</li></ul>	<b>114</b> <b>APPEL D'URGENCE POUR PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours.</li></ul>

**SIDA INFO SERVICE**  
**0800 840 800**

**DROGUE, ALCOOL, TABAC INFO**  
**0800 23 13 13**

Victime ou témoin de violences sexistes et sexuelles, il existe un numéro anonyme et gratuit.

**ARRÊTONS LES VIOLENCES 3919**

Numéro national d'écoute et d'orientation pour mettre fin au cycle des violences.

ArrêtonsLesViolences.gouv.fr

**0800 130 000**

**COVID-19**  
**NUMÉRO NATIONAL**  
**INFORMATION ET D'ÉCOUTE**  
**(24h/24, 7j/7)**



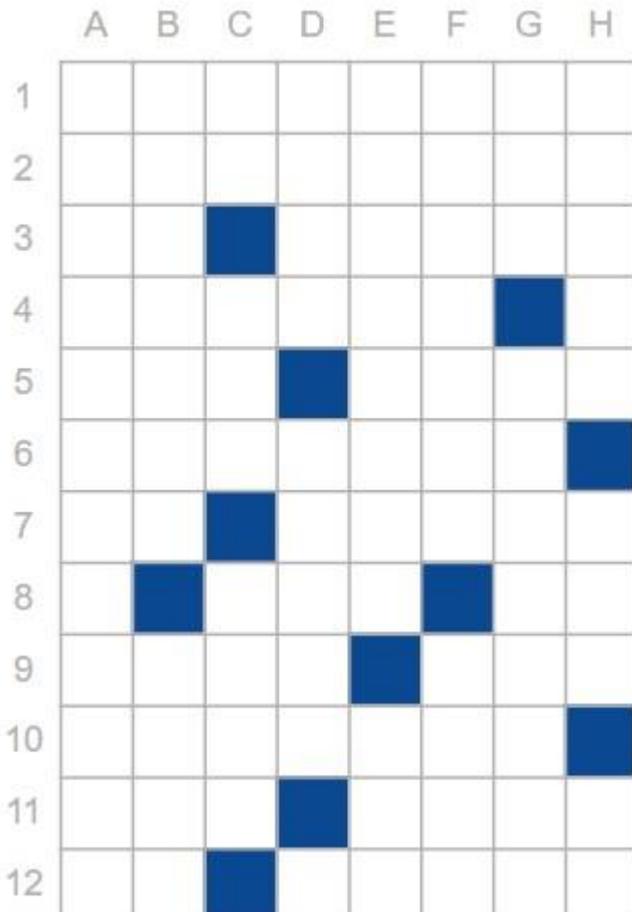
**EN SEMAINE APRÈS 20H**  
**LE WEEK-END à partir de 12h**  
**UN JOUR FÉRIÉ**

**VOTRE NOUVEAU NUMÉRO DE MÉDECIN GÉNÉRALISTE DE GARDE**

**116-117**  
NUMÉRO GRATUIT JOIGNABLE EN NORMANDIE

**EN CAS D'URGENCE VITALE, APPELEZ LE 15**

## Mots croisés



### ↔ HORIZONTALEMENT

A- A+

- Types de Sienne.
- Pas très expansive.
- Est moins chargée depuis qu'il y a les autoroutes. Espace pour le putt.
- Souhait profond.
- Il sort dans la douleur. Prend la direction.
- Dame qui fait un bail.
- Au courant des dernières tendances. Couvrir le corps.
- Il trotte dans la tête. Révolte de mineur.
- Acide, agressif. Le mauvais serveur ne l'empochera pas.
- Un pionnier de l'aviation (Louis).
- Grande nappe fraîche. Amours de bêtes.
- Fait de. Flouée.

### ↕ VERTICALEMENT

- Impossible à faire.
- Climat électrique. Tribu écossaise ou irlandaise.
- Il perd de sa force en cas de coupe. Un brin. Sa noix contient une amande.
- Jeu de construction. Cuvette pour la plonge.
- Distribuer du liquide. Colère du passé.
- Sommet dans l'Himalaya. Met en état d'infériorité.
- Séparée de sa mère. L'autre pomme de la comptine.
- Chemin de promenade. Rongeur pourchassé. Pronom réfléchi.

# SUDOKU

	5						4	3
			5	8	3	6		
8				9				
4						7	9	
7		5				3		2
	6	9						1
				1				4
		2	3	6	4			
5	3						2	

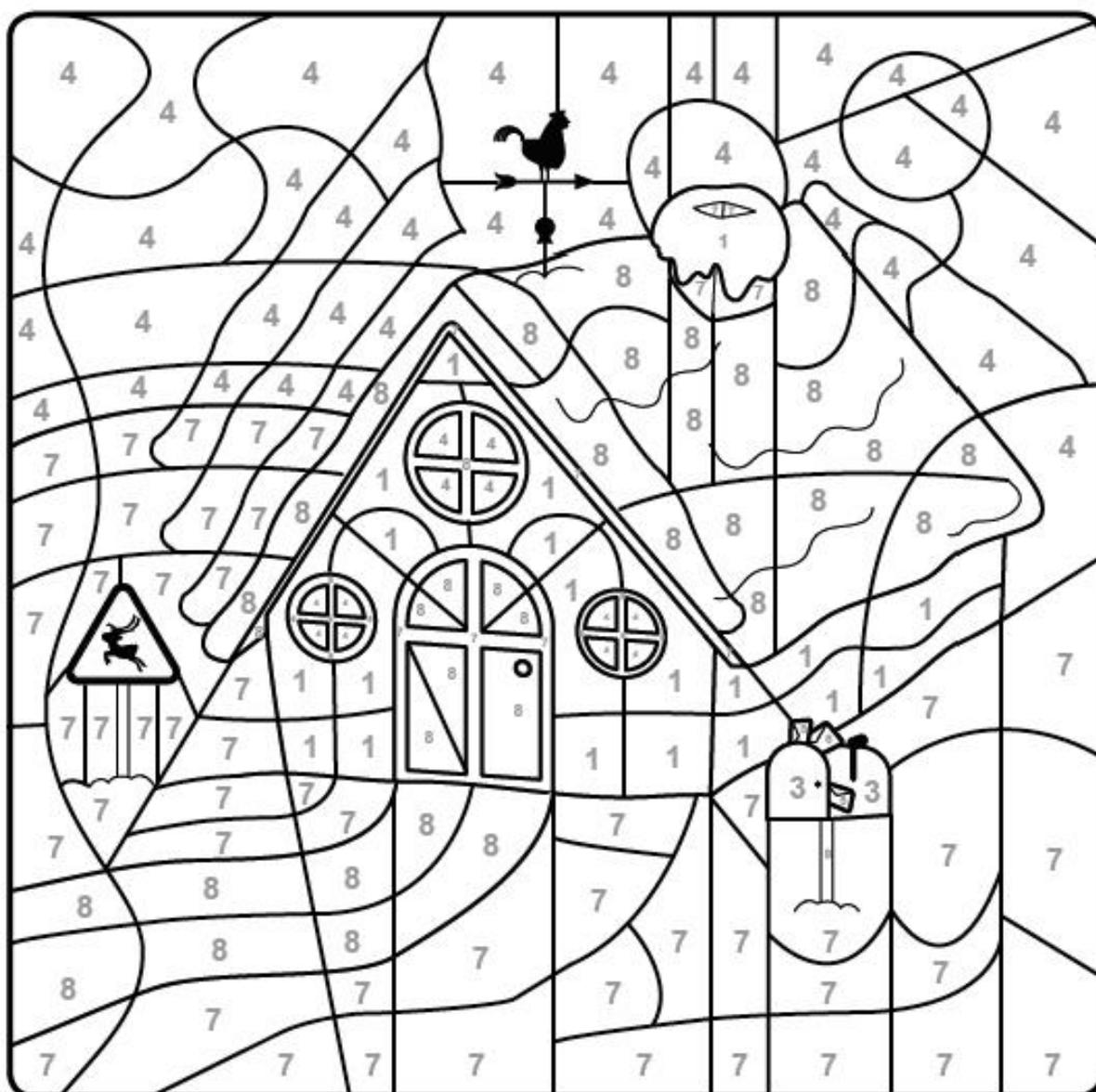
	2				1	6		
6		8				2		
	5		3		6			
3			1		2			
9			8		3			7
			5		7			1
			7		4		8	
		4				9		2
		1	2				6	

*Coloriages*



# Coloriage magique

Colorie selon les codes pour découvrir ce qui se cache dans le dessin.



# SOLUTIONS DES JEUX

	A	B	C	D	E	F	G	H
1	I	T	A	L	I	E	N	S
2	R	E	S	E	R	V	E	E
3	R	N		G	R	E	E	N
4	E	S	P	O	I	R		T
5	A	I	E		G	E	R	E
6	L	O	U	E	U	S	E	
7	I	N		V	E	T	I	R
8	S		A	I	R		N	A
9	A	C	R	E		S	E	T
10	B	L	E	R	I	O	T	
11	L	A	C		R	U	T	S
12	E	N		L	E	S	E	E

9	5	6	1	2	7	8	4	3
2	4	7	5	8	3	6	1	9
8	1	3	4	9	6	2	5	7
4	2	1	6	3	8	7	9	5
7	8	5	9	4	1	3	6	2
3	6	9	7	5	2	4	8	1
6	7	8	2	1	5	9	3	4
1	9	2	3	6	4	5	7	8
5	3	4	8	7	9	1	2	6

7	2	3	4	8	1	6	5	9
6	4	8	9	7	5	2	1	3
1	5	9	3	2	6	7	4	8
3	8	7	1	4	2	5	9	6
9	1	5	8	6	3	4	2	7
4	6	2	5	9	7	8	3	1
2	9	6	7	3	4	1	8	5
5	3	4	6	1	8	9	7	2
8	7	1	2	5	9	3	6	4